

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 27 avril 2026
 Délibération n°2026 – 04 – 05

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

Vote	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2026

Présents : Rémi MICHEL, BRULE Corinne, Gilles DEFONTAINE, LE GOFF Tony, PERRET Morgane, Géraldine OLIVIER, ASFEZ Peggy, Josiane BERTHET, Bruno COUPLÉ, Sébastien GUIMENÉ, Brice LEMASSON.

Absents :

MME PERRET Morgane a été élue secrétaire de séance
 Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

OBJET : Délibération du conseil municipal concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du compte assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2026, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat reporté 2024	Virement à la section d'investissement	Résultats de clôture 2025	Restes à réaliser -Dépenses - Recettes 2024	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 8 411,05 €		42 261,56 €	0,00 € 0,00 €	- 0,00 €	33 850,51 €
FONCT	76 849,81 €	43 411,05 €	- 4 327,62 €			29 111,14 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	29 111,14 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 29 111,14 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 056-215602244-20260428-2026_04_05-DE

Pour copie conforme
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 27/04/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Rémi MICHEL

